



RÈGLEMENT DU TOURNOI

4° Tournoi International de football Trofeo Lignano Sabbiadoro

Art. 1 ORGANISATION

Le tournoi de football international Trofeo Lignano Sabbiadoro, organisé par l'association sportive A.S.D. Brian Lignano (adresse: Viale Europa, 142, 33054 Lignano Sabbiadoro), en collaboration avec la municipalité de Lignano Sabbiadoro et la Fondation Euro-Sporting, sera disputé conformément à la réglementation de l'International Football Association Board (IFAB) (dernière édition) à moins de dispositions contraires. Le tournoi aura lieu du 25 au 26 avril 2026 sur les terrains de Lignano Sabbiadoro, Precenicco et San Michele al Tagliamento.

La société organisatrice a reçu l'autorisation nécessaire de la F.I.G.C. pour l'organisation de ce Tournoi.

Art. 2 CATÉGORIES/TEMPS DE JEU/FORMULES

- U15 Giovanissimi** Joueurs nés à partir du 01.01.2011 au 31.12.2012, avec un maximum de 5 joueurs nés en 2013.
Matches de deux mi-temps de 20 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps.
Formule du tournoi: 1 groupe de 6 équipes. Matches selon le calendrier.
- U14 Giovanissimi** Joueurs nés à partir du 01.01.2012 au 31.12.2012, avec un maximum de 5 joueurs nés en 2013.
Matches de deux mi-temps de 20 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps.
Formule du tournoi: 1 groupe de 5 équipes. Matches selon le calendrier.
- U13 Esordienti misti** Joueurs nés à partir du 01.01.2013 au 31.12.2014, avec un maximum de 3 joueurs nés en 2015.
Matches de deux mi-temps (permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S.) de 20 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps. Les matches seront disputés à 9 contre 9, sur des terrains réduits avec buts réduits. Ballons taille numéro 4.
Format du tournoi: 2 groupes de 4 équipes et 1 groupe de 3 équipes. Matches selon le calendrier.
- U12 Esordienti** Joueurs nés à partir du 01.01.2014 au 31.12.2014, avec un maximum de 3 joueurs nés en 2015.
Matches de deux mi-temps (permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S.) de 20 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps. Les matches seront disputés à 9 contre 9, sur des terrains réduits avec buts réduits. Ballons taille numéro 4.
Format du tournoi: 2 groupes de 4 équipes. Matches selon le calendrier.
- U11 Pulcini** Joueurs nés à partir du 01.01.2015 au 31.12.2016, avec un maximum de 3 joueurs nés en 2017.
Matches de deux mi-temps (permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S.) de 15 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps. Les matches seront disputés à 7 contre 7, sur des terrains réduits avec buts réduits. Ballons taille numéro 4. Pas de prolongations et/ou de tirs au but en cas d'égalité.
Format du tournoi: 4 groupes de 4 équipes.
- U10 Pulcini** Joueurs nés à partir du 01.01.2016 au 31.12.2016, avec un maximum de 3 joueurs nés en 2017.
Matches de deux mi-temps (permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S.) de 15 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps. Les matches seront disputés à 7 contre 7, sur des terrains réduits avec buts réduits. Ballons taille numéro 4. Pas de prolongations et/ou de tirs au but en cas d'égalité.
Format du tournoi: 2 groupes de 4 équipes.
- U09 Primi calci** Joueurs nés à partir du 01.01.2017 au 31.12.2018, avec un maximum de 3 joueurs nés en 2019.

Matches de deux mi-temps (permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S.) de 15 minutes chacune, sans pause entre les 2 mi-temps. Les matches seront disputés à 5 contre 5, sur des terrains réduits avec buts réduits. Ballons taille numéro 4. Pas de prolongations et/ou de tirs au but en cas d'égalité.

Format du tournoi: 2 groupes de 4 équipes et 1 groupe de 5 équipes.

Art. 3 JOUEURS EXTERNES

Il est autorisé aux équipes des catégories U14 et U15 d'aligner des joueurs d'un autre club dit « prêteur ». Les conditions de la FIGC sont les suivantes:

- les joueurs devront être munis d'un accord écrit officiel de la part du club dit «prêteur»;
- maximum de 3 joueurs «prêtés» par équipe/tournoi;
- le club dit «prêteur» ne pourra pas participer au tournoi en question;
- les joueurs concernés ne pourront pas changer d'équipe pendant la durée du tournoi;
- l'utilisation de joueurs «prêtés» devra être officialisée avant le début du tournoi.

Art. 4 LISTE DES JOUEURS (Permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S. pour le nombre de joueurs).

Avant le début du tournoi (à l'arrivée), les clubs participants doivent remettre à l'organisation une liste comprenant un maximum de 20 joueurs (cat. U12, U13, U14 et U15) (exceptions: cat. U10 e U11 avec 7-7 joueurs: liste de 16 joueurs; cat. U09 avec 5-5 joueurs: liste de 12 joueurs), inclus les remplaçants. Aucune modification des listes ne sera acceptée ultérieurement. La liste à présenter à l'arbitre avant le match doit mentionner un maximum de 20 joueurs (cat. U14 et U15) (exceptions: cat. U12 e U13 avec 9-9 joueurs: liste de maximum 18 joueurs; cat. U10 et U11 avec 7-7 joueurs: liste de maximum 14 joueurs; cat. U09 avec 5-5 joueurs: liste de maximum 10 joueurs).

L'âge des joueurs sera contrôlé avant le début de chaque match, de même que de la part du responsable du terrain, à l'aide des licences de la fédération ou une pièce d'identité originale en cours de validité (carte d'identité ou passeport). Les licences digitales de la fédération ne sont pas acceptées.

Pour cette raison, chaque joueur doit être présent sur le terrain au moins 30 minutes avant le début du match. Un même joueur n'est pas autorisé à jouer avec plus d'une équipe de la même catégorie pendant toute la durée du tournoi.

Art. 5 REMPLACEMENTS

a. Dans les catégories U14 et U15 sept remplacements par équipe sont autorisés à tout moment du match et indépendamment de la position des joueurs.

Dans les catégories U14 et U15, un joueur remplacé ne peut plus participer au match.

b. Dans les catégories U09, U10, U11, U12 et U13, les remplacements sont libres et volants: autorisés à tout moment, sans limite de nombre, à jeu arrêté et avec l'accord de l'arbitre ou de l'éducateur. Tous les joueurs doivent participer au match afin de garantir une rotation et un temps de jeu équitable. Un joueur remplacé peut rentrer à nouveau.

Art. 6 CLASSEMENT

La position finale des équipes dans les groupes sera déterminée selon le principe suivant: trois points pour un match gagné, un point pour un match nul, zéro point pour un match perdu. Si deux ou plusieurs équipes obtiennent le même nombre de points dans leur **groupe**, les critères suivants seront appliqués:

- a) résultats des confrontations directes;
- b) différence de buts générale de tous les matches joués dans le groupe;
- c) le plus grand nombre de buts marqués dans tous les matches joués dans le groupe;
- d) tirage au sort.

Art. 7 DURÉE DES MATCHES

Les matches auront lieu en deux mi-temps (Permission spéciale F.I.G.C. – S.G.S. pour les catégories U09, U10, U11, U12 et U13):

- Cat. U12, U13, U14 et U15: 2 X 20 minutes;
- Cat. U09, U10 et U11: 2 x 15 minutes.

Art. 8 TIRS AU BUT (Uniquement dans les finales, demi-finales ou autres matches à élimination directe)
En cas de match nul après les deux mi-temps régulières, une séance de tirs au but aura lieu en conformité avec la procédure indiquée dans la Loi 14 des Lois de jeu.
Dans la catégorie U09, U10 et U11 les tirs au but ne sont permis sous aucune condition.

Art. 9 ARBITRES

Les matches seront dirigés par des arbitres affiliés à la F.I.G.C./A.I.A. dans les catégories U14 et U15.
Dans les catégories U09, U10, U11, U12 et U13, les matches seront dirigés par des techniciens ou dirigeants assignés par les clubs. Dans tous les cas, les rapports des matches, accompagnés de la liste des joueurs et de leurs licences ou pièces d'identité, seront remis au comité d'organisation en temps utile, afin d'être contrôlés par le Juge Officiel (J.O.).

Art. 10 CONTROLE DU TOURNOI

Le contrôle du tournoi sera assuré par le J.O. assigné ou son remplaçant du Comité Compétent.

Art. 11 APPLICATION DES SANCTIONS (pour les tournois avec matches de courte durée) (Permission spéciale F.I.G.C./S.G.S. pour les catégories U09, U10, U11, U12 et U13).

Les sanctions seront automatiquement appliquées dans les cas suivants:

- Le joueur expulsé au cours d'un match ne peut pas rejouer dans son équipe lors du match suivant, à moins que le J.O. décide d'une mesure disciplinaire plus sévère;
- Le joueur faisant l'objet d'un second avertissement (2^e carton jaune) au cours du tournoi sera exclu du match sur décision du J.O.

Art. 12 RÉCLAMATIONS

Les réclamations à l'encontre de la décision d'un arbitre ne sont pas admises. Toute autre réclamation devra être présentée au J.O. **au plus tard 30 minutes** après la fin du match concerné, accompagnée d'un règlement de 50,00 €. **Une copie de la réclamation doit être également remise à l'adversaire, au plus tard 30 minutes après la fin du match.**

Art. 13 ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

- A.** Chaque équipe doit désigner une personne pour le rôle de juge de touche dans les matches de son équipe.
- B.** Dans le même tournoi et la même catégorie d'âge, plus d'une équipe d'un même club sont autorisées à jouer (permission spéciale F.I.G.C. - S.G.S.).
- C.** **Dans les groupes et les finales,** le résultat du match sera considéré comme perdu pour une équipe (sauf décision contraire du J.O.) dans les cas suivants:
- si cette équipe est en retard au match sans raison valable;
 - si cette équipe utilise un joueur non-licencié;
 - si l'arbitre doit arrêter le match pour mauvaise conduite des joueurs de cette équipe.
- Dans les cas ci-dessus, l'équipe en question sera déclarée battue avec le résultat 0-3.
- D.** Chaque équipe doit être accompagnée par au moins un adulte (de plus de 18 ans). Les nom, adresse, et date de naissance de cet adulte doivent être mentionnés clairement sur la liste de joueurs. **Cet adulte sera responsable, dans les cas mentionnés plus haut, du comportement de ses joueurs, sur le terrain de jeu et en dehors du terrain de jeu durant tout le tournoi.**
- F.** Tous les rapports de mauvaise conduite durant tournoi seront envoyés à la Fédération Nationale du club organisateur, qui en informera les autres Fédérations concernées.
- G.** Les maillots des joueurs doivent être numérotés de 1 à 20 (sauf pour les catégories U12 et U13: de 1 à 18; les catégories U10 et U11: de 1 à 14 et la catégorie U09 : de 1 à 10). Chaque équipe est dans l'obligation d'avoir une tenue de réserve aux couleurs différentes de la 1^{ère} tenue. Si au début du match l'arbitre juge que les couleurs des clubs sont trop similaires, l'équipe citée en premier dans le calendrier des matches devra changer de maillot.
- H.** Le comité du tournoi a le droit de modifier le calendrier des matches en cas de situation imprévue.

I. Responsabilités. Il est de la responsabilité de chaque équipe participante de contracter les assurances nécessaires pour les joueurs par le biais de l'affiliation fédérale et la possession d'un examen médical sportif d'aptitude à la catégorie d'adhésion. Le(s) club(s) organisateur(s), le comité d'organisation, la municipalité et la Fondation Euro-Sportring ne seront pas tenus responsables de quelque dommage, perte ou vol dont pourraient être victimes les participants ou clubs, ainsi que des lésions corporelles ou blessures des participants, exception faite pour les arbitres des matches pour qui s'applique la réglementation de la F.I.G.C.

Art. 14 RÈGLES GÉNÉRALES

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, seront appliquées les instructions de la réglementation de la fédération pour autant qu'elles soient compatibles et les instructions du Numéro 1 des Communications Officielles de la Section Jeunesse et École de la Fédération (F.I.G.C./S.G.S.) pour la saison sportive en cours.